

Avis visant spécifiquement les représentants en assurance et en planification financière, les cabinets, représentants autonomes et sociétés autonomes assujettis à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* – COVID-19

L'Autorité effectue une vigie quotidienne de l'évolution de la situation entourant la COVID-19 et demeure en contact fréquent avec les parties prenantes du secteur financier québécois. Dans le cadre de son évaluation de la situation opérationnelle, l'Autorité annonce aujourd'hui des mesures additionnelles d'allégement réglementaire.

Renouvellement de certificats

L'Autorité offre un délai supplémentaire pour faire le renouvellement du certificat dont l'échéance était fixée au 31 mars et au 30 avril 2020. Ainsi, les représentants dont l'échéance pour le renouvellement était prévue au 31 mars auront jusqu'au 31 mai 2020 et ceux dont l'échéance est prévue le 30 avril auront jusqu'au 30 juin 2020 pour le faire.

Aucune action n'est requise de la part des représentants pour obtenir cette prolongation. Les certificats de ces représentants demeurent en vigueur. Dans ce contexte, l'Autorité ne transmettra pas de confirmation de prolongation. Les représentants peuvent par ailleurs valider en tout temps leur droit de pratique en consultant le Registre des entreprises et des individus autorisés à exercer.

Report de paiements exigibles

Les représentants qui le désirent peuvent obtenir un report de paiement des frais exigibles relativement à leurs demandes de services qu'ils pourraient avoir à nous soumettre. Pour ce faire, il suffit de communiquer avec le Centre d'information de l'Autorité, de formuler la demande et de prendre entente auprès d'un agent.

Les cabinets et sociétés autonomes inscrits peuvent également bénéficier d'un report de paiement des frais exigibles pour leurs demandes en communiquant avec un agent du Centre d'information de l'Autorité.

Pour communiquer avec le Centre d'information de l'Autorité :

Québec
418 525-0337

Montréal
514 395-0337

Autres régions
1 877 525-0337

À tout moment, vous pouvez faire une demande via les [services en ligne](#) de l'Autorité (SEL) ou par courriel à l'adresse centre.info@lautorite.qc.ca. Un membre du personnel de l'Autorité vous contactera dans les meilleurs délais.

Le 9 avril 2020